

Règlement no 128-2018-A03(P1)

Articles susceptibles d'approbation	Zone concernée	Zones contigües	Éléments touchés
Article 2	V-31	V-29 I-32 R-33 R-38 R-40 V-55 V-56	Ajout de l'usage commerce de divertissement et débit de boisson (seulement salle de spectacle) Ajout de l'usage commerce de restauration (seulement restaurant) Ajout de l'usage foresterie et sylviculture (limité à l'acériculture et les érablières)
Article 3	V-55	V-31 R-38 R-39 R-40 R-48 F-51 V-53 V-54 V-56	Ajout de l'usage foresterie et sylviculture (limité à l'acériculture et les érablières)